

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 02 JUIN 2004

Objet :
Compte
Administratif 03

L'an deux mille quatre et le deux juin
à dix sept heures trente

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0406/02

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALARELLO, BALDINI, BARBIER, BONNET, CLARY, CUTURELLO, ESTROSI, FRANCO, GINESY, GIUDICELLI, LORENZI, MANGIAPAN, MARIO, MARY, MASCARELLI, PAUGET, VEROLA.
MME. ALLAVENA, BRUN, FORESTIER, PASTOR, RAYBAUD, RENAUDO, SOMARIA, STEFANI.

Le Président donne lecture du Compte Administratif du Syndicat pour l'année 2003 :

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le compte administratif 2003 du Syndicat qui se présente comme suit :

INVESTISSEMENT :	Recettes	25 262.58 E
	Dépenses	8 336.93 E
	Total	16 925.65 E

Excédent d'investissement de clôture : 16 925.65 euros

FONCTIONNEMENT :	Recettes	1 258 417.42 E
	Dépenses	1 234 202.08 E
	Total	24 215.34 E

Excédent de fonctionnement de clôture : 24 215.34 euros

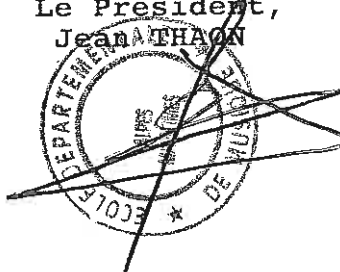
Excédent global de clôture : 41 140.99 euros

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON



Département : ALPES-MARITIMES

COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2003

Organisme : Syndicat Mixte « Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes »

N° 2004-06/02

DELIBERATION
De la COMMISSION ADMINISTRATIVE

Séance du 2 juin 2004.

Concernant l'approbation du compte d'administration dressé par **Monsieur Jean THAON**, ordonnateur.

La Commission administrative, réunie sous la présidence de **Monsieur Georges BARBIER**

Après s'être fait représenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2003** et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que **Monsieur Jean THAON**, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice **2003**, les finances du syndicat mixte Département/Communes E.D.M.A.M. en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de **2003**, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Exécutif Constaté Exercice 2002	2003	DEPENSES Exercice	RECETTES Exercice	RESULTAT avec capitalisation	pour mémoire capitalisation	affectations à l'intérieur des sections	RESULTAT GLOBAL (EURO)
9 258,35	<i>fonctionnement</i>	1 234 202,08	1 249 159,07	14 956,99		9 258,35	24 215,34
4 772,72	<i>investissement</i>	8 336,93	20 489,86	12 152,93		4 772,72	16 925,65
14 031,07	<i>total</i>	1 242 539,01	1 269 648,93	27 109,92	-	14 031,07	41 140,99



DELIBERATION
De la COMMISSION ADMINISTRATIVE
(suite)

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice **2003** définitivement closes, et les crédits annulés.

- NEANT -

Fait et délibéré à Nice, le ... *2 Juin* ... *2004*

Ont signé le registre des délibérations :

MME BRUN, SOMARIA, STEFANI, PASTOR,
MM THAON, BALDINI, BARBIER, BONNET, CUTURELLO, MARY, CLARY.

Le Président de séance,

